



TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Engagez-vous : soutenez l'ALGED

Les ESAT, IME et SESSAD de l'ALGED sont habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage, due par toute entreprise soumise à l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu, ayant son siège social en France.

Le saviez-vous ?

- À partir de 2023, vous déclarez et versez **le solde de la taxe d'apprentissage** auprès **des Urssaf** (ou MSA) lors de la DSN du mois d'avril 2023 (le 5 ou le 15 mai, selon votre cas).
- **Dès mai 2023**, vous pourrez **flécher votre versement en ligne sur la plateforme SOLTÉA** et ainsi choisir l'ALGED.



Pourquoi nous soutenir ?

En choisissant un IME (Institut Médico-Educatif), un ESAT (Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail) ou un SESSAD (Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile) de l'ALGED, vous participez :

- à l'acquisition de **matériels pédagogiques**,
- au développement d'**actions de formation** et d'**insertion professionnelle spécifiques et adaptées à toutes les personnes porteuses de handicap**.

Vos versements ont par exemple financé, en 2022, le **plan de formation des travailleurs d'ESAT** et la **création d'ateliers polyvalents pour des jeunes de 5 à 20 ans en IME**.

Contribuez à la formation professionnelle de
600 travailleurs

dans les ESAT

Hélène RIVET · LA ROUE-LAFON · Didier BARON

Participez à l'éducation & l'apprentissage de
260 enfants et adolescents

IME de Fourvière · IME Le Grappillon · IME Les Marguerites

SESSAD de Fourvière · SESSAD Saint Exupéry



Comment effectuer votre versement ?

1. Calculez le montant dû au titre de la masse salariale 2022.
2. **Réglez et déclarez en ligne via la DSN du mois d'avril 2023** le solde de la taxe d'apprentissage (le 5 mai ou le 15 mai 2023 selon votre cas).
3. En mai, **RDV sur la plateforme de fléchage SOLTÉA** mise à disposition par la Caisse des Dépôts et Consignations. SOLTÉA vous permettra de **désigner les établissements de l'ALGED bénéficiaires** de votre règlement.

En 2023, les versements libératoires ne seront plus nécessaires. La collecte opérée par l'Urssaf et les MSA par le biais de la DSN libère de fait les employeurs de leurs obligations.



Retrouvez des informations complémentaires sur :

www.alged.com/taxe-dapprentissage

A qui verser votre taxe d'apprentissage ?

IME de Fourvière

3 rue Roger Radisson
69005 Lyon
70 jeunes

SESSAD de Fourvière

3 rue Roger Radisson
69005 Lyon
52 jeunes

IME Le Grappillon

74 rue du Grand Roule
69110 Sainte Foy Les Lyon
46 jeunes

SESSAD Saint-Exupéry

1 rue Charles Baudelaire
69330 MEYZIEU
39 jeunes

IME Les Marguerites

Chemin de la Thernandière
69740 GENAS
60 jeunes

ESAT La Roue

Rue des Terres Bourdin
69140 Rillieux La Pape
150 travailleurs

ESAT Robert Lafon

11 rue Poizat
69100 Villeurbanne
102 travailleurs

ESAT Didier Baron

11 route des Troques
69630 Chaponost
170 travailleurs

ESAT Hélène Rivet & Service d'Insertion Professionnelle

83 rue Gorge de Loup
69009 Lyon
177 travailleurs



IME : Institut Médico-Éducatif

ESAT : Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail

SESSAD : Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile

ALGED

14 montée des Forts - 69300 Caluire et Cuire

04 72 10 61 44

siege.social@alged.com

www.alged.com